

AFFAIRE N° 7 - Aménagement du BOULEVARD LANCASTEL (1ère tranche) - Emprunt de 2 200 000 F à contracter auprès de la CDC.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs, et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à contracter auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations un emprunt de 2 200 000 F représentant la quote-part communale dans la réalisation des travaux de mise à 4 voies du Boulevard Lancastel (1ère tranche).

Le tableau ci-dessous indique les différentes interventions et le coût des travaux.

	PARTICIPATION DEPARTEMENTALE	PARTICIPATION COMMUNALE	
Travaux	4 400 000	2 200 000	6 600 000

Je vous demande également de m'autoriser à inscrire au Chap. 930 - Art. 672 du budget communal la somme de 1 000 F pour participation aux frais d'instruction des dossiers.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

LE MAIRE - En fait, notre participation représente le tiers de la dépense.

M. Marc GERARD - La participation communale est répartie entre les deux tranches tandis que la participation départementale est bloquée.

M. Eric BOYER - Elle représente le tiers du total.

4 400 000 - Participation départementale

2 200 000 - Participation communale

2 600 000 - Total (TRAVAUX)

LE MAIRE - La participation communale représente la moitié.

M. Eric BOYER - 2 200 000 F représentent le tiers de 6 600 000 F.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est ADOPTE A L'UNANIMITÉ

M. Denis, le 18 juillet 1978
Paul Le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé: Patrice MAGNIER

Pour copie certifiée conforme

*Le Directeur des Finances et
des Collectivités locales*

J. LACOSTE